

**Désignation des lauréats de la procédure de mise en concurrence avec dialogue concurrentiel n°1/2022 portant sur deux installations éoliennes flottantes de production d'électricité en mer Méditerranée**

**27 décembre 2024**

La procédure de mise en concurrence portant sur la construction et l'exploitation de deux parcs éoliens en mer flottants d'environ 250 MW chacun en mer Méditerranée a été lancée en mars 2022, après un débat public organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP) du 12 juillet au 31 octobre 2021. Elle a réuni 13 candidats présélectionnés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), sur la base de leurs capacités techniques et financières.

Les ministres Agnès Pannier-Runacher et Olga Givernet avaient désigné début décembre les acteurs suivants en tant que lauréats pressentis :

- **Pour le Projet 1**, situé dans la zone dite « Narbonnaise », le groupement composé d'Ocean Winds et Eolien en Mer Participation, avec un tarif de 92,70 €/MWh ;
- **Pour le Projet 2**, situé dans la zone « Golfe de Fos », la société Eoliennes Méditerranée Grand Large (dont les actionnaires sont EDF Renouvelables et Maple Power), avec un tarif de 85,90 €/MWh.

A la suite de cette désignation, les lauréats pressentis ont déposé une garantie bancaire de 60 M€, conforme au modèle annexé au cahier des charges de l'appel d'offres. Ils ont ainsi reçu la confirmation de leur nomination en tant que lauréats de la procédure, conformément aux dispositions prévues par le cahier des charges.

**Le Ministre Marc Ferracci, chargé de l'industrie et de l'énergie, a confirmé le 27 décembre 2024 les lauréats retenus :** <https://presse.economie.gouv.fr/construction-et-exploitation-de-deux-parcs-eoliens-en-mer-flottants-les-deux-laureats-de-lappel-doffres-designes/>